

Salle des fêtes cherche adresse...

Le Conseil de quartier de Saint-Liguire travaille depuis plusieurs mois avec les élus et les services municipaux sur le choix de l'emplacement d'une nouvelle salle des fêtes. L'avis des habitants sera décisif.

Une salle des fêtes : OUI ! Mais pas n'importe où. D'emblée le Conseil de quartier de Saint-Liguire a fait part de sa volonté de limiter les nuisances sonores liées à l'utilisation de ce type d'équipement, tout en permettant son utilisation tardive. Ainsi, le choix de la commission "aménagement, équipement, cadre de vie" du Conseil de quartier se porte en premier lieu sur la rue de la Roussille, en face de l'IED, à deux kilomètres environ du centre bourg.

NEUF PROPOSITIONS

Bien vite, l'expertise des services municipaux ajoute au critère de nuisance celui des coûts annexes (raccordements aux réseaux eau, assainissement et électricité, éclairage public, aménagements de voirie...), celui de l'accessibilité (route, cars, possibilité de stationnement) et celui de l'environnement (intégration dans le site, apport à la vie du bourg, contraintes d'urbanisme).

Au bout du compte, pas moins de neuf hypothèses sont pressenties (voir carte ci-contre) !

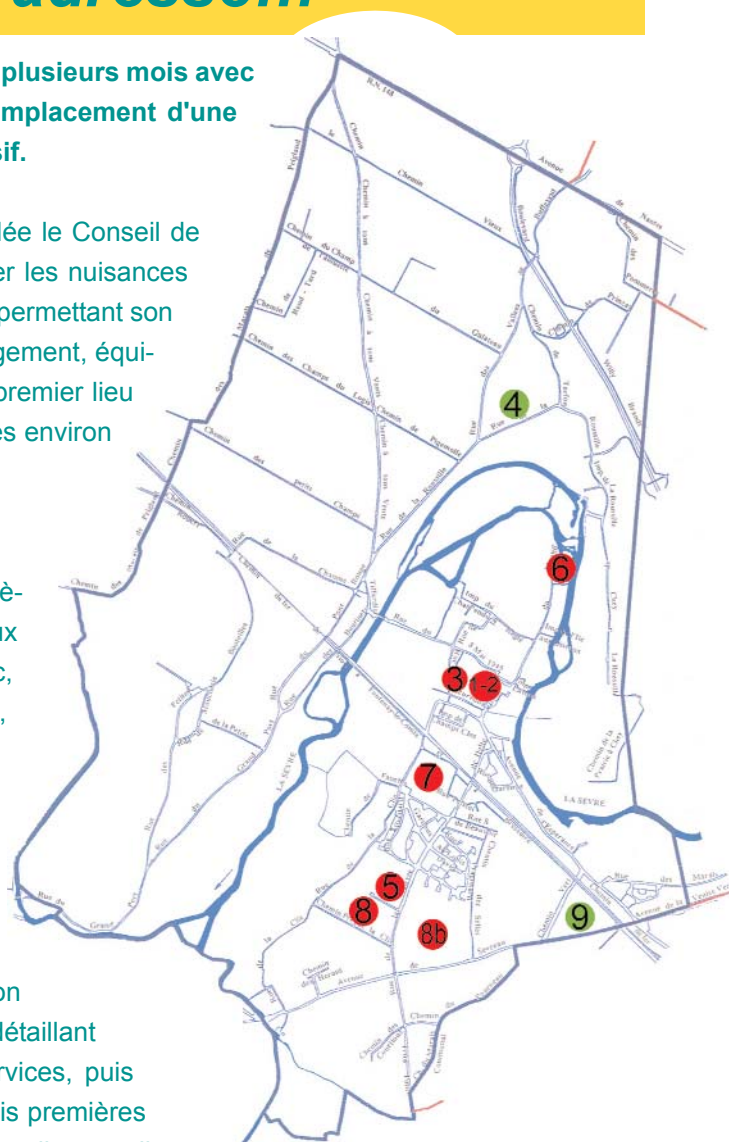
Lors de la réunion de Bureau du Conseil de quartier du 14 décembre 2004, en présence des membres de la commission "aménagement, équipement, cadre de vie", un dossier détaillant ces neuf propositions est présenté par les élus et les services, puis remis à chaque conseiller. "L'élagage" commence. Les trois premières propositions sont écartées d'emblée : la réhabilitation de la salle actuelle (1), sa reconstruction à neuf (2) ou encore une nouvelle salle à proximité de l'existante (3). Elles ne correspondent pas à la préoccupation majeure du conseil de quartier d'éviter les nuisances sonores en centre-bourg. Trois autres impliquant soit des procédures d'acquisition de terrains incertaines (5), soit en raison de leur situation : proximité de la future station d'épuration (8 et 8bis), desserte routière (6), sont également abandonnées. A l'issue de la séance, trois propositions restent en suspens. Elles sont présentées à l'ensemble des conseillers lors du Conseil de quartier du 19 janvier 2005.

Dans la foulée de ce Conseil, des membres de la commission "aménagement, équipement et cadre de vie" se rendent sur les divers sites pressentis, en compagnie d'élus et de représentants des services municipaux, le but de la visite étant d'affiner la décision.

A l'issue de cette visite, le site des Gardoux (7) est écarté en raison de la proximité de nombreuses habitations.

Deux sites restent en lice : celui dit de l'IED, rue de la Roussille et celui dit du Chemin vert, avenue de Sevreau.

A vous de choisir !



- 1 Réhabilitation de la salle actuelle
- 2 Démolition et reconstruction sur place
- 3 Construction neuve derrière la salle actuelle
- 4 Construction neuve rue de la Roussille, face à l'IED
- 5 Aménagement ou construction sur le site de l'ASPTT
- 6 Aménagement, réhabilitation des anciennes usines Rousseau
- 7 Construction neuve sur le site des Gardoux
- 8 Construction rue de la Levée de Sevreau
- 8b la Levée de Sevreau
- 9 Construction entre l'avenue de Sevreau et le Chemin vert



QUARTIER DE SAINT-LIGUAIRE

Consultation des habitants

**Nouvelle salle des fêtes :
deux sites d'implantation possibles**

**A vous d'en choisir un !
dimanche 11 décembre**

Le Conseil municipal et le Conseil de quartier vous invitent à donner votre avis le dimanche 11 décembre de 9h à 18h, à la salle des fêtes actuelle de Saint-Liguire.

Site dit de l'IED (Institut Éducatif Départemental), rue de la Roussille

Situation géographique :

Le terrain se situe à 2 kms environ du centre-bourg par la route, le long de la rue de la Roussille, face à l'IED. Il est délimité par la rue de la Roussille au sud, la rue des Vallées de Buffevent à l'ouest, le chemin de Torfou à l'est, un bâtiment et des terres agricoles au nord. Un château d'eau et un transformateur électrique sont également présents sur ce site.

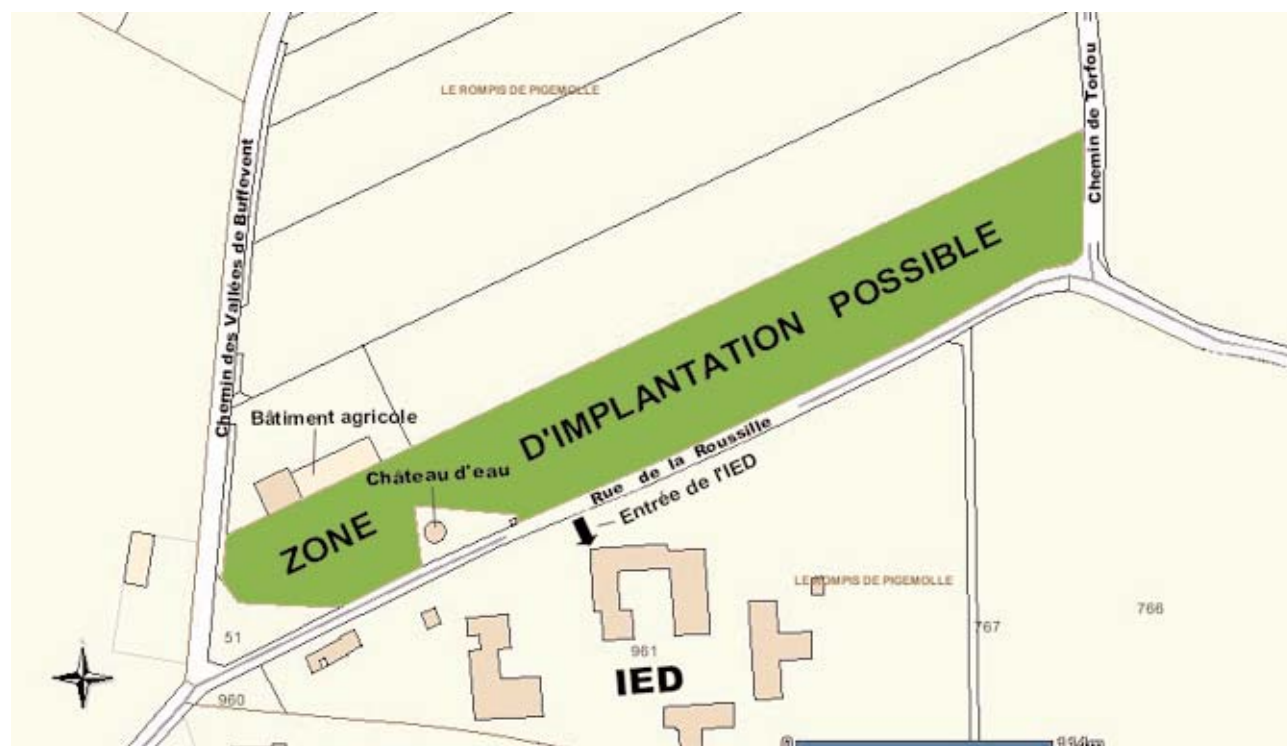
Caractéristiques :

- Un terrain agricole cultivé de 20 058 m².
- Propriété privée.
- Un site accessible, desservi par la rue de la Roussille.
- Un espace suffisant pour la création de places de stationnement.



Vue du site depuis le pied du château d'eau

- A l'exception de l'IED, un site distant des habitations d'au moins 500 mètres.
- Des coûts annexes à prévoir pour l'installation des réseaux (principalement assainissement et éclairage public).
- Une contrainte réglementaire relative à l'implantation de débits de boissons temporaires à proximité d'un établissement à caractère éducatif (150m de porte à porte)



Pourquoi une nouvelle salle des fêtes ?

La salle des fêtes actuelle, située en centre-bourg, est une source de nuisances sonores pour les riverains. Ses capacités d'accueil et de stationnement sont limitées. A la demande des habitants, le Conseil municipal a donc accepté le principe de construction d'une nouvelle salle des fêtes, éloignée des habitations, accessible et disposant de

Site dit du Chemin vert, avenue de Sevreau

Situation géographique :

Le terrain se situe à 1,7 Km du centre-bourg, par la route, dans l'angle formé par l'avenue de Sevreau au sud, le Chemin vert au nord-ouest, la voie ferrée au nord-est et les établissements Thonnard au sud-est.

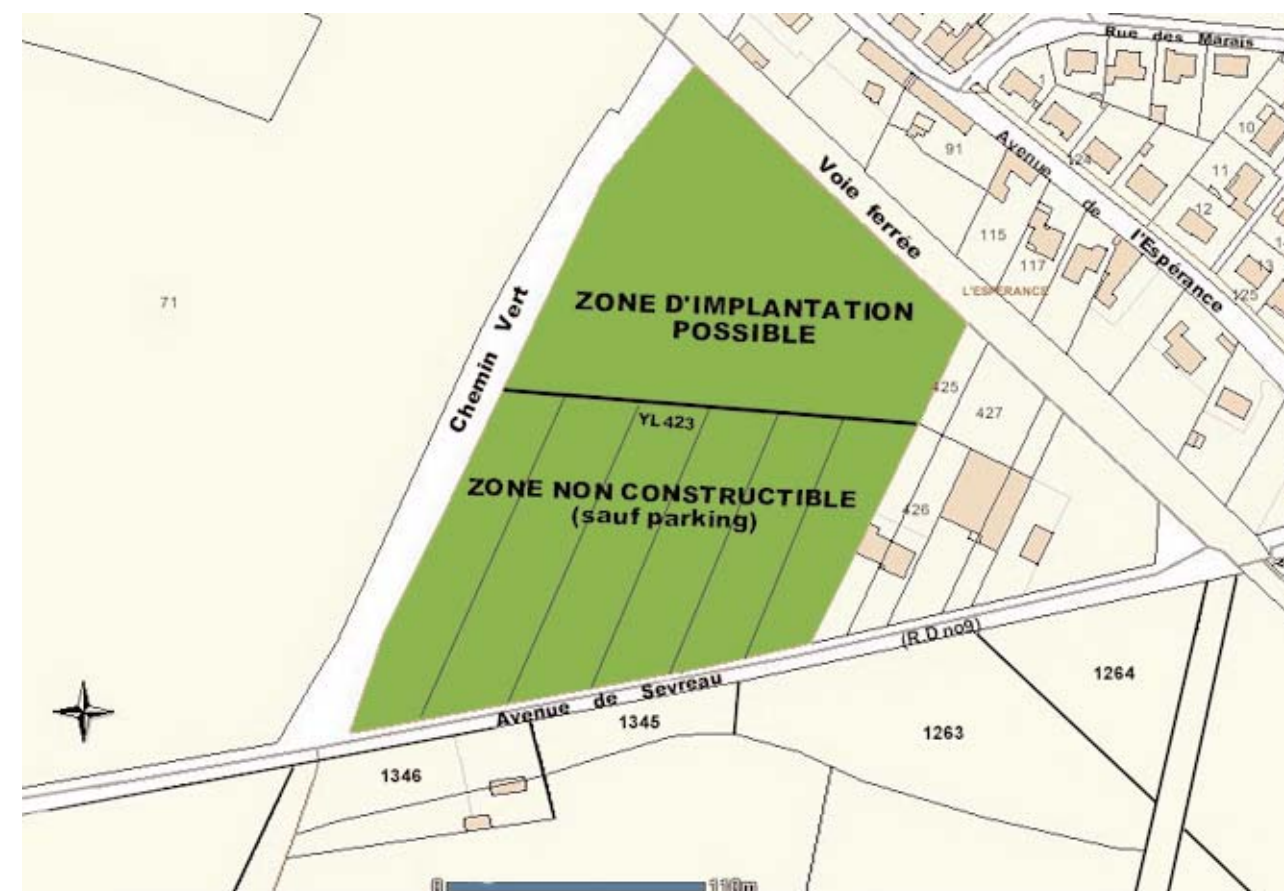
Caractéristiques :

- Un terrain agricole cultivé de 38 875 m².
- Propriété privée.
- Possibilité d'implantation à une distance de 150 à 170 mètres des habitations environnantes.



Vue du site depuis l'angle du chemin vert et de l'avenue de Sevreau

- Un site facilement accessible, desservi par l'avenue de Sevreau.
- Un espace suffisant pour la création de places de stationnement.
- Des coûts annexes à prévoir (notamment l'aménagement de l'accès à l'avenue de Sevreau et l'extension du réseau d'éclairage public).



plus grandes capacités d'accueil et de stationnement. Aujourd'hui, deux emplacements répondent à l'ensemble de ces critères : celui dit de l'IED (Institut Educatif Départemental), rue de la Roussille et celui dit du Chemin Vert, avenue de Sevreau. Les habitants du quartier de Saint-Liguairé sont invités à choisir celui qui leur convient.